



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue en présentiel le

JEUDI 18 NOVEMBRE 2021 À 18 H

À la Caserne 31 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu  
480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec.

---

#### Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil  
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand  
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil  
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville  
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire  
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park

#### Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie  
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

---

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2021
5. Conseil d'administration
  - 5.1. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2022
  - 5.2. Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant au centre de services scolaire des patriotes pour usage à titre de stationnement public
6. Ressources humaines
  - 6.1. Départ à la retraite de M. Joseph Colapelle, pompier permanent (employé 1009)
  - 6.2. Autoriser l'embauche temporaire de Mme Anouk Bédard Le Mercier à titre de préventionniste
7. Finances
  - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021
  - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021
  - 7.3. Analyse des postes budgétaires en date du 15 novembre 2021
8. Politiques et règlements
9. Points d'information
  - 9.1. Liste des interventions du mois d'octobre 2021



## 10. Correspondance

10.1. 2 novembre 2021 – MAMH – Projet de construction d'une caserne de pompiers

## 11. Varia

## 12. Période de questions du public

## 13. Clôture de l'assemblée

---

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18 h.

#### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

#### CA-2021-11-108

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac  
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

#### CA-2021-11-109

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 21 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 21 octobre 2021.

ADOPTÉE



## 5. Conseil d'administration

CA-2021-11-110

### 5.1 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 320 et 468.28 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 148.0.1 et 597 du *Code municipal du Québec* prévoient que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier relativement à la tenue des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour 2022 à la salle de conférence du bureau de prévention de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, située au 480, boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, province de Québec, à 16 h 30 aux dates suivantes :

2022		
JOUR	DATE	MOIS
Jeudi	20	JANVIER
Jeudi	10	FÉVRIER
Jeudi	10	MARS
Jeudi	7	AVRIL
Jeudi	12	MAI
Jeudi	9	JUIN
Jeudi	7	JUILLET
Jeudi	11	AOÛT
Jeudi	8	SEPTEMBRE
Jeudi	13	OCTOBRE
Jeudi	10	NOVEMBRE
Jeudi	8	DÉCEMBRE

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

ADOPTÉE

CA-2021-11-111

### 5.2 Entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant au centre de services scolaires des patriotes pour usage à titre de stationnement public

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire utiliser des espaces de stationnement additionnel au besoin à l'école secondaire Polybel lors de formations quand la nouvelle caserne 21 sera construite après septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire Polybel, située dans la ville de Belœil relève de la gestion et de l'administration du CSSP ;

CONSIDÉRANT QUE le CSSP souhaite rendre les espaces de stationnement de certains de ses établissements accessibles à la Régie et ce, à titre gratuit et de façon non exclusive en dehors des heures d'utilisation par les établissements scolaires ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de mandater le président et la secrétaire-trésorière à signer l'entente relative à l'utilisation d'espaces appartenant au centre de service scolaire des patriotes pour usage à titre de stationnement public.

ADOPTÉE

## 6. Ressources humaines

### CA-2021-11-112

#### 6.1 Départ à la retraite de M. Joseph Colapelle, pompier permanent (employé 1009)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joseph Colapelle, pompier permanent, a signifié son départ à la retraite à la directrice des ressources humaines le 9 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE dernier quart de travail de monsieur Joseph Colapelle prendra fin le 24 décembre 2021, à 8 heures

CONSIDÉRANT monsieur Joseph Colapelle a été à l'emploi de la ville d'Otterburn Park au service de sécurité incendie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1988 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, cumulant ainsi plus de trente-trois (33) années de service.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le départ à la retraite de monsieur Joseph Colapelle et le remercier pour ces trente-trois (33) années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

### CA-2021-11-113

#### 6.2 Autoriser l'embauche temporaire de Mme Anouk Bédard Le Mercier à titre de préventionniste

CONSIDÉRANT QUE la division des mesures préventives comporte, dans sa structure, trois postes de préventionniste permanents ;

CONSIDÉRANT QU'UN poste est temporairement dépourvu de son titulaire depuis le 17 février 2021, et ce, pour une durée indéterminée et qu'un autre poste sera temporairement dépourvu de son titulaire pour une durée minimale de cinq semaines vers le mois de janvier 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste interne et un concours externe ont eu lieu simultanément et aucun candidat interne ne répondait aux critères ;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir autorisant la secrétaire-trésorière d'autoriser l'embauche temporaire d'une ressource pour une période maximale de douze (12) semaines ;

CONSIDÉRANT que madame Anouk Bédard Le Mercier répond aux critères de sélection et que sa date d'entrée en fonction est le 15 novembre 2021 ;



CONSIDÉRANT QUE les besoins en matière de main-d'œuvre de la division des mesures préventives sont minimalement pour une durée de dix-sept (17) semaines.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la prolongation de l'embauche temporaire de madame Anouk Bédard Le Mercier pour un total de dix-sept (17) semaines.

ADOPTÉE

## 7. Finances

### CA-2021-11-114

#### 7.1 Déboursés par chèque pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard  
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 1432 à 1488)	255 833,94 \$
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE</b>	<b>255 833,94 \$</b>

- 2) D'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

### CA-2021-11-115

#### 7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 8 octobre au 11 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 8 octobre 2021 au 11 novembre 2021, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
<b>Paiements directs et prélèvements préautorisés</b> Fournisseurs	422 047,85 \$
<b>Transferts électroniques</b> Paie et autres	297 970,00 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>	<b>720 017,85 \$</b>

ADOPTÉE

### 7.3 Analyse des postes budgétaires en date du 15 novembre 2021

La secrétaire dépose le rapport concernant le suivi budgétaire en date du 15 novembre 2021 et les membres du conseil d'administration en prennent acte.

### **8. Politiques et règlements**

### **9. Points d'information**

#### 9.1 Liste des interventions du mois d'octobre 2021

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

### **10. Correspondance**

#### 10.1 2 novembre 2021 – MAMH – Projet de construction d'une caserne de pompiers

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

### **11. Varia**

### **12. Période de questions du public**

Aucune question du public.



CA-2021-11-116

**13. Clôture de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin  
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18 h 40.  
ADOPTÉE

Normand Teasdale  
Président d'assemblée  
Président du conseil d'administration

---

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire d'assemblée  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

---

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale  
Président du conseil d'administration

